

**DECISION DU PRESIDENT**

**N° : DEC-086-2022**

**Objet : CONVENTION DE FINANCEMENT DU SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DE L'OSSE, LA GELISE ET L'AUZOUÉ POUR L'ELABORATION D'UN PLAN PLURIANNUEL DE GESTION SUR LE BASSIN VERSANT DE LA GELISE.**

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (compétence exercée dans les conditions prévues à l'article L211-7 du Code de l'environnement) et notamment « Gestion et aménagement des bassins versants de la Gélise, Baïse et de l'Auvignon »,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DE-091-2021 du 10 novembre 2021, exécutoire au 08 décembre 2021, portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Considérant la nécessité de travailler à l'échelle du bassin versant complet pour garantir la cohérence hydrographique des actions sans tenir compte des limites administratives,

Vu la commission environnement du 1<sup>er</sup> mars 2022 au cours de laquelle le dossier a été évoqué, et vu l'avis favorable de la commission,

Exposé des motifs :

Afin de suivre les recommandations du XI<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne concernant la cohérence hydrographique des actions menées sur les cours d'eau, un nouveau programme pluriannuel de gestion doit être élaboré à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de la Gélise.

Albret Communauté décide d'apporter un soutien financier au SMBV OGA par l'intermédiaire d'une convention financière. Ce dernier fait appel à un bureau d'études privé pour rédiger le plan d'actions ainsi que les demandes d'autorisations et de déclaration d'intérêt général, indispensables à sa mise en œuvre.

La CCAC financera le SMBV OGA à hauteur de 20% du montant TTC de la somme réellement acquittée par le SMBV OGA. Des subventions seront demandées à l'agence de l'eau Adour-Garonne et au Département de Lot-et-Garonne sur le montant HT.

Le plan de financement de l'étude est le suivant :

			Financeurs				
			Agence de l'Eau Adour Garonne	Département du Gers	Région Occitanie	Département du Lot-et-Garonne	Autofinancement
Répartition financière	Coût total de l'étude HT	29875,00	50 % du coût total de la prestation	20 % du coût de la prestation, au prorata du territoire SMBVOGA	10 % du coût de la prestation, au prorata du territoire SMBVOGA	20 % du coût de la prestation, au prorata du territoire CCAC	
	SMBV OGA 80% du bassin versant	23 900,00	11 950,00	4 780,00	2 390,00		4 780,00
	Albret Communauté 20% du bassin versant	5 975,00	2 987,50			1 195,00	1 792,50

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

**DECIDE****Article 1** : De valider le plan de financement détaillé ci-dessus,**Article 2** : De solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Département de Lot-et-Garonne,**Article 3** : De signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment la convention avec le syndicat mixte des bassins versants de l'Osse, la Gélise et l'Auzoue.**Article 4** : De dire que les crédits correspondants sont prévus au budget 2022.Fait à NERAC le, **27 JUI 2022**

Le Président,

Alain LORENZELLI



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
 - informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire